



# COMITE REGIONAL D'ESCRIME AUVERGNE RHONE ALPES

## Compte rendu de l'assemblée générale électorale du 16 décembre 2017

L'assemblée générale électorale pour constituer le comité directeur et élire le président s'est tenue :

le Samedi 16 décembre 2017 à 11 heures,  
à l'Hôtel AKA LODGE LYON EST, 2, rue du 24 avril 1915 69330 MEYZIEU

RAPPEL de l'ORDRE DU JOUR :

- Election des membres du comité directeur du comité régional.
- Approbation de la proposition de présidence faite par le comité directeur.

**Préambule** : entre le 11 et le 15 décembre 2017 les trois membres de la commission de surveillance des opérations électorales, madame Claire BOUVAIST, monsieur Guy PITIOT et monsieur Dominique POIROUX ont vérifié :

- (1) l'affiliation des clubs, leur adéquation aux statuts du comité régional Auvergne Rhône Alpes dont le nombre de voix de chacun, validant ainsi ceux ayant droit de vote à l'assemblée générale électorale.

Ainsi 91 clubs avaient droit de vote représentant 518 voix.

- (2) la conformité aux statuts des candidatures reçues pour les élections de membres du comité directeurs. Ont été validées :

12 candidats pour 12 postes pour le CID Dauphiné Savoie,  
8 candidats pour 7 postes pour le CID Auvergne,  
18 candidats pour 13 postes pour le CID LEAL.

### **Election des membres du comité directeur du comité régional.**

De 9 h à 11h15 les clubs présents ont élargé et la commission de surveillance des opérations électorales a procédé aux contrôles des pouvoirs, soit mandat soit procuration, remis lors des élargements ou reçus.

A l'issue de ce contrôle :

- 74 clubs ont été déclarés présents ou représentés (74 / 91 soit 81.32 %) pour un quorum de 31 clubs (statuts : 33.33 % de 91, cf. ci-dessus)

- représentant 442 voix (442 / 518 soit 85.33 %) pour un quorum de 173 voix (statuts 33.33 % de 518, cf. ci-dessus)

(CF. ANNEXE 1)

Les deux quorums statutairement requis étant atteints, l'assemblée générale électorale peut se tenir.

En début d'assemblée générale, les règles statutaires d'élection sont rappelées, en particulier l'article 41 des statuts qui précise la nullité des bulletins en mettant l'accent, suite à une question, sur les deux points suivants :

- est nul, tout bulletin retenant un nombre de candidats supérieur à celui des sièges à pourvoir,
- est nul tout bulletin comportant des noms ajoutés sur une liste.

Suit une présentation des 38 candidats.

Deux scrutateurs sont nommés, madame Isabelle LAFORTUNE et monsieur Yves CHABOUD.

Après le vote à bulletin secret des 74 clubs présents ou représentés, les trois membres de la commission de surveillance des élections, les deux scrutateurs, aidés à leur demande de monsieur Gérard Vassenet ont procédé au dépouillement des bulletins :

Sur 442 bulletins comptabilisés :

16 ont été déclarés nuls retenant un nombre de candidats supérieur à celui des sièges à pourvoir.

En conséquence ont été pris en compte 426 bulletins donnant un quorum de 213 voix pour être élu au premier tour. (cf. article 41 des statuts : ne sont pas pris en considération les abstentions, les votes blancs, les votes nuls pour le décompte de la majorité.)

Résultats : (cf. détail ANNEXE 2)

CID Dauphiné Savoie : les 12 candidats sont élus avec plus de 50% des voix, les 12 postes sont pourvus en respectant le minimum d'un poste par département.

CID Auvergne : un candidat n'a pas atteint les 50 %, 7 candidats sont élus avec plus de 50% des voix, les 7 postes sont pourvus en respectant le minimum d'un poste par département.

CID LEAL : 2 candidats n'ont pas atteint les 50%, 16 candidats ont obtenus plus de 50% des voix pour 13 postes à pourvoir. Les 3 candidats ayant obtenus le moins de voix ne sont pas élus. Les 13 postes sont pourvus en respectant le minimum d'un poste par département.

Tous les postes étant pourvus, il n'y a pas de deuxième tour.

**Réunion du comité directeur nouvellement élu pour proposer le candidat au poste de président.**

Sur les 32 membres du comité directeur nouvellement élus, seuls les 30 membres présents votent à bulletin secret pour élire le président.

Philippe LAFAY est l'unique candidat à ce poste.

Résultat du vote à bulletin secret :

Pour : 23

Abstention : 1

Contre : 6

Le comité directeur propose à l'approbation de l'assemblée générale la candidature de Philippe LAFAY au poste de président.

**Réunion de l'assemblée générale pour approbation du candidat proposé par le comité directeur.**

Le club Team Epée Auvergne, représentant 5 voix, n'étant plus présent, le nombre total de voix exprimées est de 437 voix.

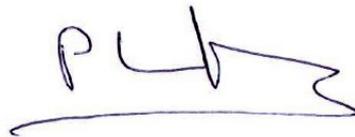
Après dépouillement par les trois membres de la commission de surveillance des élections et les deux scrutateurs, le résultat est le suivant :

Pour : 307                      Contre : 130                      Abstention : 0

Monsieur Philippe Lafay est élu Président par l'assemblée générale.

Les trois membres de la commission de surveillance des élections et les deux scrutateurs signent les documents des résultats de l'élection des membres au comité directeur et de l'élection du président.

Ces documents sont stockés avec les fiches d'émargement, les pouvoirs, le vote du comité directeur et tous les bulletins de votes au siège du comité régional.

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'PLF' with a long horizontal stroke underneath.

Philippe LAFAY  
Président